



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2020
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

7-16 juillet 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Action accélérée et solutions transformatrices :
une décennie d'action et des résultats
pour le développement durable**

Documents de synthèse sur le thème de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable présentés par les grands groupes et autres parties prenantes

Note du Secrétariat**

Le présent document est une compilation des résumés des documents de synthèse sur le thème de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, intitulé « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », soumis par les différents grands groupes et autres parties prenantes concernées qui ont créé et gèrent de façon autonome des mécanismes de coordination effective de la participation au Forum, en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le texte intégral des documents de synthèse peut être consulté sur le site Web du Forum, à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020>.

* E/HLPF/2020/1.

** Le présent document est une compilation des résumés des documents thématiques présentés au Forum politique de haut niveau par les grands groupes et autres parties prenantes et ne correspond pas nécessairement aux vues de l'Organisation des Nations Unies.



I. Femmes

1. Avant même le début de la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), le monde était en proie à des crises interdépendantes : inégalités et dégradation de l'environnement, insécurité croissante, conflits prolongés et fondamentalisme grandissant, ainsi que des attaques directes contre le multilatéralisme, la démocratie participative, la société civile et les défenseuses de l'environnement et des droits humains.

2. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, sont également en première ligne de la crise : essor exponentiel de la prestation de soins non rémunérée ; perte d'emploi et des moyens de subsistance, notamment parce qu'elles représentent une part disproportionnée du secteur informel ; montée de toutes les formes de violence, y compris la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; risque qu'elles courent purement en raison de leur rôle de soignantes et de professionnelles de la santé ; difficultés d'accès aux services de santé sexuelle et procréative et d'exercice des droits dans ce domaine. En outre, le fait que la COVID-19 pourrait amener les gouvernements à prendre plus de mesures autoritaires et les dirigeants politiques à s'accaparer davantage de pouvoirs menace l'ensemble des mouvements de la société civile et de justice sociale.

3. Ces crises affectent le monde entier alors que plusieurs jalons importants se profilent en ce qui concerne les droits humains des femmes et des filles. L'année 2020 marque le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui reconnaissent que les droits des femmes sont des droits humains. Elle marque également le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a consacré l'importance de la participation des femmes à la paix et à la sécurité, et le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le « Programme 2030 ») et de ses objectifs de développement durable (les « Objectifs »), dont l'un était entièrement dédié à l'élimination des inégalités entre les sexes.

4. Pour ne pas perdre les acquis et faillir aux promesses des anniversaires célébrés, il faut financer, protéger et respecter les mouvements féministes et de femmes dans le monde entier, car non seulement cette démarche répond à un impératif moral, mais en plus elle permettra de stimuler une action inclusive et accélérée en créant une pression publique propre à faire naître la volonté politique.

5. Les féministes et les défenseurs des droits des femmes n'ont eu de cesse de remettre en question le statu quo et de promouvoir une vision du monde plus juste et plus égalitaire. Grâce à nos outils d'analyse, les décideurs politiques pourront envisager de nouvelles méthodes qui répondent aux besoins et aux droits des groupes les plus défavorisés.

6. En bref, en l'absence de mouvements féministes et de femmes dynamiques à la table des négociations, les répercussions liées au genre ne sont pas prises en compte dans les politiques, la pensée dominante qui a provoqué cette crise ne rencontre aucun adversaire et ne fléchit pas et la mise en œuvre des Objectifs continuera de stagner, voire faiblira.

7. Depuis le premier forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en 2016, le grand groupe des femmes réclame inlassablement que :

a) Les gouvernements fassent une véritable place aux femmes et aux filles, dans toute leur diversité, dans les mécanismes de prise de décisions et de mise en œuvre liés aux Objectifs ;

b) Les gouvernements placent les droits humains des femmes et des filles, dans toute leur diversité, au cœur des mécanismes d'élaboration des politiques et de mise en œuvre liés aux Objectifs ;

c) Les gouvernements et les autres organismes concernés, y compris l'ONU, investissent dans la collecte et l'analyse de données suffisamment ventilées par sexe et en fonction d'autres facteurs ;

d) Les gouvernements et les agents non étatiques sauvegardent et élargissent l'espace de la société civile et protègent la vie des défenseuses des droits humains et de l'environnement ;

e) Les gouvernements et les autres acteurs, y compris la philanthropie privée, financent suffisamment les mouvements féministes et de femmes, ainsi que la transversalisation du genre dans la réalisation des Objectifs ;

f) Tout le monde œuvre ensemble au renversement du fondamentalisme et des systèmes d'oppression, du patriarcat au capitalisme néolibéral en passant par le militarisme.

8. Étant donné le rôle central que jouent les mouvements féministes et de femmes dans la poursuite du changement systématique, les gouvernements et les autres acteurs devraient faire grand cas des recommandations ci-dessus en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs.

II. Enfants et jeunes

9. La lenteur des progrès accomplis sur la voie du développement durable est inacceptable. Cette décennie pourrait marquer un tournant crucial dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la mobilisation des énergies dans ce sens.

10. La crise mondiale due à la COVID-19 pourrait bien engendrer des chocs prolongés : injustices en matière de droits humains, transgressions des limites planétaires, concentration du pouvoir, systèmes économiques orientés vers le profit, cumul historique des inégalités et ébranlement systémique de la résilience. Les gens et les gouvernements doivent, dans le contexte de la pandémie, faire preuve de solidarité les uns envers les autres, respecter les principes universels de dignité et les droits humains, tenir leurs engagements en matière de couverture sanitaire universelle et adopter des mesures multilatérales proportionnelles à l'ampleur de la crise.

11. Les limites d'âge et la discrimination fondée sur l'âge continuent d'imposer des barrières structurelles aux jeunes, tandis que leur participation à la prise de décision est trop souvent un exercice symbolique plutôt qu'un véritable effort intergénérationnel reposant sur l'association réelle des jeunes.

12. Ayant des besoins croissants de financements, l'ONU se tourne vers le secteur privé sans avoir mis en place de dispositifs de responsabilisation ni de règles encadrant les partenariats entre secteur public et secteur privé.

13. Pour adapter l'architecture mondiale de façon à répondre aux risques connus, nouveaux et futurs, le grand groupe des enfants et des jeunes insiste sur le fait que :

a) Les pays doivent lutter ensemble contre la stigmatisation, la peur et la désinformation et, dans l'esprit du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, les engagements en matière de gouvernance mondiale et de multilatéralisme doivent être respectés, renforcés et encouragés pour anticiper les besoins actuels et futurs et y répondre comme il se doit ;

b) Tout un chacun, quel que soit son statut, doit pouvoir accéder à des services de qualité fournis par des régimes de protection sociale solides financés grâce à la redistribution efficace des richesses ;

c) Les défaillances dans l'évaluation, la prévention et l'atténuation des risques et dans les mesures prises face aux risques dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble de la société doivent être résorbées avant que ces risques ne se transforment en catastrophes.

14. Pour adapter l'architecture mondiale de façon à mettre en œuvre le Programme 2030 et d'autres cadres de développement durable, le Groupe souligne qu'il faut veiller à ce qui suit :

a) Protéger les droits humains, promouvoir la paix et la sécurité, assurer la bonne gouvernance et faire respecter la primauté du droit pour garantir le bien-être et des moyens de subsistance durables pour tous ;

b) Vaincre l'oppression et éliminer les inégalités sous toutes leurs formes, en particulier celles liées aux diverses orientations sexuelles et identités de genre, à l'autonomie corporelle, à la diversité culturelle et linguistique et celles dont sont victimes les personnes handicapées et les membres de groupes autochtones ;

c) Protéger le patrimoine environnemental mondial et mettre en place des régimes juridiquement contraignants qui renforcent la gouvernance environnementale, en particulier dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), notamment par des transitions justes vers une économie décarbonisée ;

d) Promouvoir le développement territorial intégré pour remédier aux inégalités entre les différents types d'établissements humains sur le continuum spatial ;

e) Harmoniser les cadres macroéconomiques avec les trois piliers du développement durable, en partant du principe que l'économie est un sous-ensemble de la société et de la planète ;

f) Dissocier accès aux services essentiels et statut migratoire ou autre ; mettre en évidence le rôle des différents acteurs bénéficiant des immigrants sans papiers et des pratiques abusives et mettre fin à ces pratiques ;

g) Utiliser des systèmes de connaissances provenant de diverses sources, en particulier la science ouverte, pour éclairer et contrôler les décisions ;

h) Mettre en place des dispositifs de gouvernance préventive qui garantissent la justice technologique sans perpétuer les inégalités, tout en réduisant les fractures et les dépendances technologiques existantes.

15. À la lumière de l'examen actuellement mené par le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau, le Groupe souligne que le forum doit veiller à :

a) Assurer une direction et une orientation politiques en évaluant les progrès, en déterminant les lacunes, en faisant ressortir les bonnes pratiques et en étudiant de nouvelles politiques, compte tenu des recommandations formulées par d'autres organes intergouvernementaux et les commissions du Conseil ;

b) Garantir des modalités de participation effective fondées sur les droits, qui garantissent des espaces protégés à des secteurs clés de la société, en particulier les grands groupes de parties prenantes, en s'inspirant des dispositions prévues dans la résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale ;

c) Mettre en place des mécanismes officiels dans le cadre des directives régissant les examens nationaux volontaires, afin d'assurer la participation effective des parties prenantes. Les examens nationaux volontaires devraient faire l'objet d'un contrôle de qualité, notamment en ce qui concerne les méthodes d'utilisation des données et d'association des parties prenantes, avant d'être soumis au forum.

16. Il convient d'augmenter les ressources allouées au Secrétariat et aux organisations du système des Nations Unies afin de renforcer l'appui technique et fonctionnel fourni au forum.

III. Organisations non gouvernementales

17. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'une action accélérée et concertée de toutes les parties prenantes. Pour mettre fin à la crise, tous les pays doivent coopérer, tous les citoyens doivent s'engager à prendre les mesures nécessaires pour éviter la propagation du virus et tous les secteurs doivent contribuer à sauver des vies, tout en mettant en œuvre des solutions propices à la reprise et à la réduction du risque de futures pandémies. On voit aujourd'hui non seulement ce qui peut être accompli lorsque les gens s'unissent, mais également les conséquences désastreuses qu'entraîne le fait de faire passer le profit avant les populations et la planète.

18. Il est pour l'instant difficile d'appliquer les schémas habituels qui soutenaient les travaux du grand groupe des organisations non gouvernementales avant la crise. Néanmoins, lorsqu'on examine le travail entrepris par les organisations non gouvernementales (ONG) pour accélérer l'action et ouvrir des voies de transformation de sorte que tous les objectifs de développement durable soient atteints, on constate que ces mêmes principes d'inclusion et d'association de toutes les parties prenantes sont appliqués en vue de la réalisation de l'objectif commun qui est d'assurer le bien-être de la planète, y compris la vie humaine, végétale et animale, sur fond de paix, d'équité et de justice. De plus, il faut absolument que les mesures d'exception se gardent d'étouffer les voix indépendantes, mais qu'elles permettent au contraire aux communautés de faire part de leurs préoccupations et de trouver elles-mêmes des solutions.

19. Les ONG ont analysé leurs propres travaux et apporté des contributions reposant sur leurs perspectives uniques, qui sont articulées autour des points d'entrée recensés dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, intitulé « L'avenir, c'est maintenant : la science au service du développement durable ». Si ce travail peut être constaté au regard de chacune des stratégies à cibles multiples décrites dans le Rapport, le plus souvent, le travail des ONG empiète même les lignes plus globales. Une activité qui serait entreprise aux fins de l'amélioration des capacités et du bien-être humains a presque systématiquement et nécessairement des effets positifs sur le patrimoine environnemental mondial ou nécessite d'assurer une transition vers des économies durables et justes ou d'aménager des environnements urbains et périurbains, ou encore repose – ou a reposé – sur des systèmes alimentaires durables. En effet, les initiatives les plus fructueuses étaient multidisciplinaires et intersectorielles, estompant les frontières entre les secteurs.

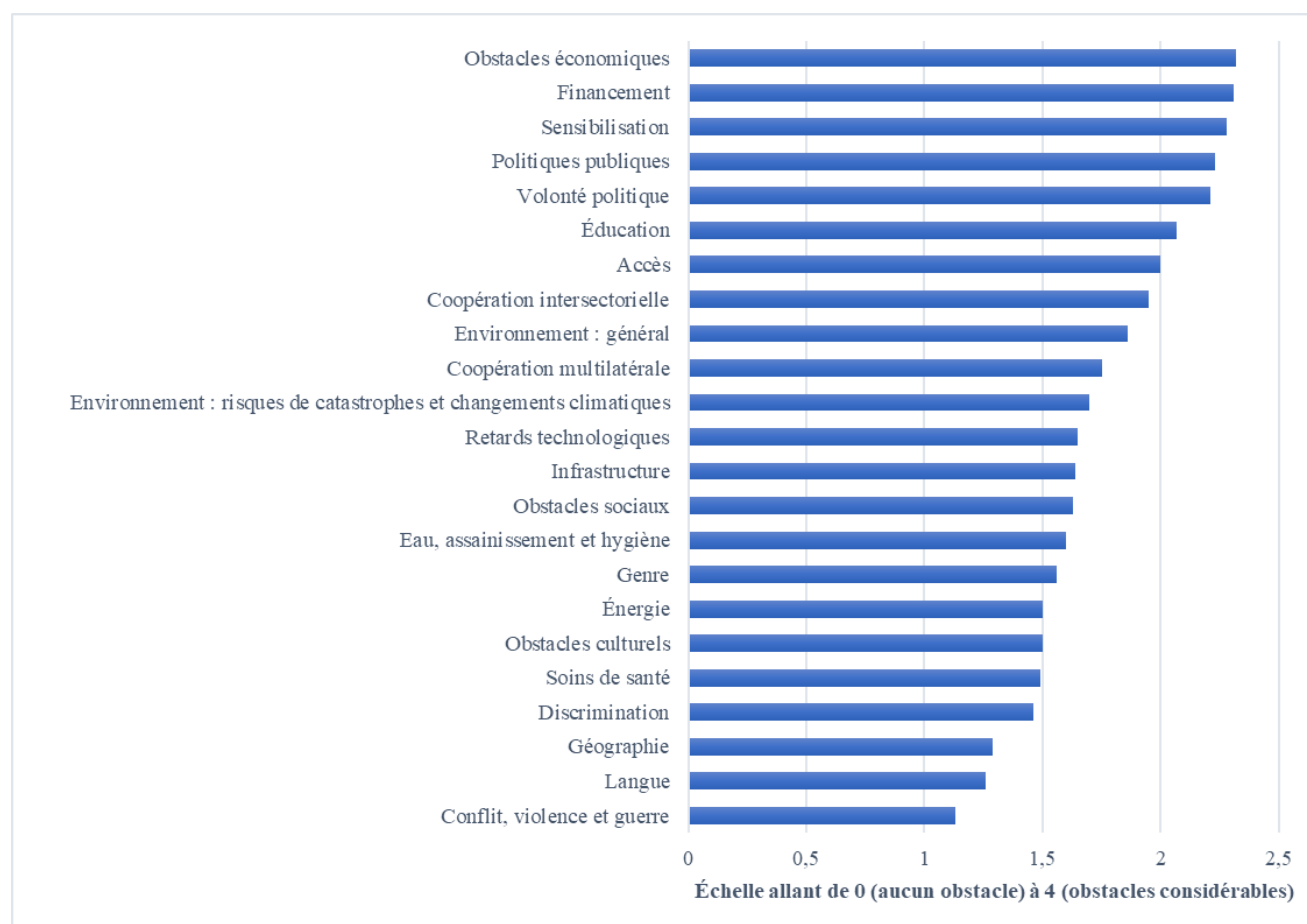
20. Dans l'ensemble, les véritables accélérateurs n'étaient pas les projets en soi, mais plutôt l'esprit et les processus sur lesquels ils reposaient. Partant, le grand groupe des organisations non gouvernementales préconise un engagement global en faveur des mesures suivantes :

- a) Associer toutes les parties prenantes à chaque processus de développement durable, tout en valorisant et en renforçant les capacités, la sagesse et la culture locales et en ancrant l'action dans le contexte et l'espace ;
- b) Donner aux populations locales les moyens de s'instruire, de se former, d'accroître leurs connaissances et d'améliorer leur savoir-faire, ainsi que le droit de choisir la voie à suivre pour assurer le développement durable ;
- c) Promouvoir la contribution, la participation et le leadership des personnes qui ont été laissées à l'écart des systèmes qui assurent le bien-être et la possibilité de faire la preuve de leurs capacités ;
- d) Prendre des mesures globales, multisectorielles et interdisciplinaires pour assurer un environnement florissant, y compris la vie humaine et animale ;
- e) Faire en sorte que les dispositifs d'aide soient plus souples et s'adaptent mieux aux situations et aux besoins complexes et changeants ;
- f) Promouvoir la transparence, donner libre accès à l'information et améliorer la communication entre les secteurs et les acteurs ;
- g) Coopérer et collaborer aux échelons national et transnational, avec tous les secteurs et à tous les niveaux, afin de créer des solutions à long terme et d'instaurer la résilience tout en répondant aux besoins immédiats.

21. À l'heure actuelle, la communauté internationale doit faire face non seulement à une pandémie, mais également aux difficultés liées à l'instauration d'un développement véritablement durable. Pour les ONG, les plus grands obstacles à l'accélération de l'action et de la transformation sont les obstacles économiques posés par la pauvreté, le manque de financement du développement durable, l'impératif de sensibilisation et d'éducation, l'absence de politiques et le manque de volonté politique favorable à l'action et à la responsabilité (voir figure).

22. Cependant, si l'inclusivité et la participation locale sont utilisées au service de la transformation, si l'action s'inscrit dans la collaboration et l'unité et si la vérité, la compassion, l'équité et la justice deviennent des accélérateurs, alors seront atteints non seulement les objectifs de développement durable inscrits dans le Programme 2030, mais également les objectifs énoncés dans les accords, cadres et programmes internationaux complémentaires.

Obstacles à la transformation : résultats d'une enquête menée en 2020 sur les difficultés rencontrées par les membres du grand groupe des organisations non gouvernementales qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable



IV. Autorités locales

23. Les collectivités locales et régionales partagent les préoccupations de la communauté internationale et du Secrétaire général quant à la nécessité de définir des ambitions plus audacieuses et d'accélérer le rythme de la transformation alors que débute la décennie d'action. En ces temps difficiles, alors que le monde connaît une crise sans précédent, il ressort aussi très clairement que c'est l'occasion ou jamais de rompre le cycle de la non-durabilité. Ainsi que l'a démontré la pandémie de COVID-19, l'ensemble des programmes de développement doivent être abordés comme un tout et reposer sur la fourniture de services locaux, sous l'impulsion de collectivités locales et régionales dynamiques et proches des communautés qu'elles desservent.

24. Alors que la pandémie fait rage, la fourniture de services publics s'avère essentielle pour faire face à la crise. Les efforts concertés des autorités locales et régionales, soutenus par des réseaux de collectivités locales et régionales, ainsi que par la société civile et le secteur privé, grâce à l'apprentissage par les pairs et à la coopération décentralisée, seront indispensables pour relever les défis interconnectés auxquels le monde se heurte et accéléreront la réalisation des Objectifs.

25. Pour que l'action soit ancrée localement, il faut assurer une coordination à plusieurs niveaux et entre plusieurs parties prenantes, transposer le Programme 2030 dans les plans et politiques locaux et régionaux et apporter un appui financier et renforcer les capacités de sorte que les collectivités locales et régionales puissent participer efficacement à l'action menée. Ancrer la mise en œuvre du Programme 2030 dans les priorités locales et régionales permettrait de créer un nouveau régime de gouvernance qui soit utile et pratique dans la vie quotidienne des citoyens.

26. Les rapports sur les examens nationaux volontaires continuent de montrer que l'ancrage local de l'action varie considérablement d'un pays à l'autre. Il est donc essentiel de réviser les stratégies visant à mobiliser et à associer les autorités locales et régionales. Ces dernières n'avaient été consultées dans le cadre des processus d'examen national volontaire que dans 42 % des pays ayant fait rapport au forum politique de haut niveau entre 2016 et 2019, et seuls 33 % de ces entités avaient participé aux mécanismes de coordination nationale aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Si l'on veut atteindre les Objectifs, il est essentiel de garantir la participation de ces autorités aux processus d'examen national volontaire et la disponibilité de données locales ventilées par sexe. Ces processus devraient être considérés comme une occasion de réviser les politiques de façon à susciter une plus grande adhésion aux Objectifs et une meilleure prise en mains de leur mise en œuvre.

27. Les mécanismes internationaux et les gouvernements nationaux sont invités à promouvoir les réformes nécessaires à l'augmentation des ressources allouées aux autorités municipales et régionales et à encourager l'adoption de cadres réglementaires permettant d'harmoniser les plans nationaux, régionaux et locaux, afin de débloquer à terme les moyens de mise en œuvre dont les autorités locales et régionales ont besoin pour atteindre les Objectifs.

28. Le grand groupe des autorités locales souligne que le forum politique de haut niveau doit créer un espace pour que les administrations locales, régionales et nationales puissent examiner des mécanismes de gouvernance innovants et préconise de mettre en place un forum inclusif qui favorise et organise officiellement un dialogue constructif avec les autorités et les parties prenantes locales et régionales et qui permette aux administrations à tous les niveaux de suivre, de présenter et de mettre en commun leurs efforts, de façon à éviter de négliger la gouvernance locale et régionale et la cohésion territoriale.

29. Le groupe se réjouit qu'une séance ait été prévue pour examiner la question du renforcement de l'action locale aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 en vue d'étudier les mesures destinées à apporter des moyens et un appui aux villes, aux autorités locales et régionales, aux territoires et aux communautés et d'examiner les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques, à la biodiversité, au développement urbain durable, aux infrastructures, à la culture, aux liens entre milieux urbain et rural et aux services axés sur l'être humain, entre autres. Le groupe préconise vivement de créer une passerelle entre cette séance et le forum des autorités locales et régionales, qui se tiendra en marge du forum politique de haut niveau en 2020.

30. Le groupe réaffirme que ses membres sont résolus à adapter tous les programmes de développement universels au niveau local et à favoriser les examens volontaires locaux et régionaux, avec le concours d'associations de collectivités locales et régionales, compte tenu des propositions formulées par toutes les collectivités locales et régionales du territoire concerné.

V. Travailleurs et syndicats

31. La réalisation des objectifs de développement durable dépend en grande part des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 8, à savoir la promotion de politiques inclusives dans les domaines social, économique et environnemental.

32. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est plus utile que jamais d'atteindre l'objectif 8, car la crise montre combien il importe de garantir la sécurité et la santé au travail, de protéger les emplois et les droits des travailleurs, de renforcer les systèmes de protection sociale et de remédier au chômage et à l'ébranlement du secteur informel. Le grand groupe des travailleurs et des syndicats souscrit à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale face aux conséquences socioéconomiques de la crise de la COVID-19, tendant à créer un plan de relance axé sur l'être humain pour protéger la santé et les revenus des travailleurs. Les gouvernements sont invités à concevoir des interventions coordonnées et multilatérales, telles que la création d'un fonds mondial de protection sociale expressément consacré à la réalisation des objectifs 1 et 3. Ces mesures devraient être complétées par les recommandations énoncées ci-dessous, qui tendent à accélérer la réalisation de l'objectif 8 et la mise en œuvre du Programme 2030.

Économies durables et justes

33. Instaurer et faire respecter des minima salariaux légaux qui garantissent la dignité de tous les travailleurs et travailleuses et de leurs familles. Garantir les droits de négociation collective en vue d'assurer des salaires équitables d'un montant supérieur au salaire minimum et de promouvoir des conventions collectives par secteur (objectifs 1, 8 et 10).

34. Établir un socle de protection du travail qui garantisse les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses, un salaire minimum suffisant, des limites au temps de travail et la sécurité et la santé au travail (objectifs 1, 5, 8, 10 et 16).

35. Étendre les systèmes de protection sociale et l'accès aux soins de santé universels afin de garantir une couverture complète et universelle aux travailleurs et travailleuses dans toutes les formes de travail en établissant à la fois des socles de protection sociale et des régimes contributifs de sécurité sociale financés par l'impôt, conformément aux normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en l'occurrence sa Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102) et sa Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale (2012) (objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 11).

36. Prendre des mesures concrètes pour régulariser le secteur informel conformément à la Recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, publiée en 2015 par l'OIT, dans le prolongement de la Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale (2012) (objectifs 5, 8 et 10).

37. Investir dans des systèmes d'enseignement publics de qualité, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et garantir des possibilités de formation continue qui permettent d'acquérir des compétences et de se recycler tout au long de la vie face aux transitions environnementales et technologiques (objectifs 4 et 8).

38. Faciliter la mise en place d'un régime de gouvernance internationale, de normes applicables aux plateformes numériques et de réglementations régissant l'utilisation des données pour la transition technologique (objectifs 8 et 9).

39. Adopter et appliquer des lois régissant l'égalité de rémunération, les services de soins, le partage des responsabilités et la discrimination fondée sur le genre, y compris des mesures de transparence des salaires, et ratifier et appliquer effectivement la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) et la Recommandation n° 206 concernant la violence et le harcèlement (2019) de l'OIT (objectifs 5 et 8).

Décarbonisation et accès universel à l'énergie

40. Faire le bilan des effets induits par l'activité économique, telles que les conséquences sur l'environnement, et définir des mesures statistiques qui vont au-delà de l'augmentation du produit intérieur brut.

41. Promouvoir les investissements dans des domaines clés au service du travail durable et de l'innovation technologique afin d'atténuer les effets de la production sur l'environnement (objectifs 8 et 13).

42. Concevoir et mettre en œuvre des plans de transition équitables avec les représentants des travailleurs et des employeurs au service de la décarbonisation de l'énergie, de la durabilité des villes et de la résilience des communautés rurales, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte (objectifs 7, 8 et 11).

43. Fournir une assistance technique, juridique et financière et mettre en œuvre des politiques industrielles publiques favorisant la transition vers un modèle de production circulaire à faible intensité de carbone et un programme plus intensif de recherche, de développement et d'innovation ainsi qu'une plus grande durabilité sociale, environnementale et économique (objectifs 8 et 13).

Gouvernance et action collective

44. Organiser officiellement le dialogue social et le tripartisme aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 8 (gouvernance).

45. Faire respecter le droit à la liberté d'association, le droit à la négociation collective et le droit syndical [Convention de 1948 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87) et Convention de 1949 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98)] afin de garantir la représentation collective des travailleurs et des employeurs dans le dialogue social (action collective).

46. Produire davantage de données statistiques et en améliorer la comparabilité, en particulier pour les pays moins avancés, afin de pouvoir procéder à des analyses plus complètes, de plus grande portée et plus précises des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 8 (gouvernance mondiale).

VI. Éducation et milieu universitaire

47. Le document du groupe de parties prenantes de l'éducation et du milieu universitaire s'intéresse en particulier au rôle de l'éducation dans la mise en œuvre du Programme 2030, en vue d'analyser, depuis différentes perspectives, pourquoi la communauté internationale n'est pas encore en bonne voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 4 d'ici à 2030. Tous les éléments qui y sont avancés partent du principe que l'éducation et la formation continue doivent être considérées comme des droits humains fondamentaux et un bien commun. Dans son document, le groupe met également en évidence comment la marchandisation de l'éducation peut mettre en échec l'idée selon laquelle l'éducation est un droit humain.

48. L'analyse est divisée en trois parties, qui décrivent les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 4, les difficultés rencontrées et les améliorations devant être apportées pour garantir sa réalisation. Les différentes dimensions du développement durable sont prises en considération au regard des progrès réalisés à ce jour. Il importe de souligner que la réalisation des Objectifs procède d'une approche fondée sur les droits humains, ce qui non seulement rend les porteurs de devoirs mieux à même de remplir leurs obligations, mais encourage également les titulaires de droits à faire valoir leurs droits.

49. Il est essentiel de constater les progrès réalisés afin de déterminer ce qui reste à faire pour remettre le processus de mise en œuvre de l'objectif 4 sur les rails. À cet égard, on se rappellera, par exemple, les progrès considérables réalisés au regard de l'objectif consacré à l'enseignement primaire universel et des avancées permanentes vers la parité des sexes observées à la génération précédente, les filles et les jeunes femmes étant, dans beaucoup de régions du monde, plus nombreuses que les garçons et les jeunes hommes dans les écoles et les universités.

50. Dans ce document, le groupe fait ressortir la contribution de la société civile à la réalisation de l'objectif 4, qui est souvent sous-estimée. La société civile reste l'un des principaux acteurs de l'éducation dans le monde entier, que ce soit par des moyens formels, non formels et informels. Bien que les espaces dans lesquels elle opère se rétrécissent, ce qui pose un problème majeur, elle continue d'être à l'avant-garde dans ce domaine, jour après jour.

51. Néanmoins, si faire le bilan des avancées est un bon début, il importe également de bien comprendre les défis à relever pour atteindre l'objectif 4. Compte tenu des difficultés en termes de politiques et de financement, les enfants, les jeunes et les adultes, en particulier dans les pays du Sud, se heurtent à des obstacles importants qui les empêchent de jouir effectivement de leur droit à l'éducation. Tant dans les politiques en vigueur que dans les nouvelles politiques à travers le monde, l'exclusion et la discrimination, auxquelles s'ajoute l'inégalité des sexes, entravent la réalisation de l'objectif 4. Par ailleurs, les conflits, les changements climatiques et les migrations compromettent grandement la capacité des gouvernements et de la communauté internationale de faire des progrès importants au regard de cet objectif.

52. En outre, un problème demeure : si l'on s'accorde à dire qu'il faut mobiliser davantage de ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, aucun consensus n'existe en revanche concernant les stratégies que les pouvoirs publics et les donateurs internationaux devraient adopter pour protéger les droits et les intérêts des laissés-pour-compte.

53. Une partie majeure du document énumère des améliorations qu'il est recommandé d'apporter pour atteindre les Objectifs inscrits dans le Programme 2030. Respecter le droit à l'éducation ne se limite pas à garantir l'accès aux services scolaires, mais englobe également les contenus, les méthodes d'enseignement et la gouvernance de l'école. La notion d'éducation transformatrice devrait être placée au cœur des grands débats publics sur la qualité de l'éducation.

54. Enfin, face à la menace croissante que posent la privatisation et la commercialisation de l'éducation et aux politiques rétrogrades observées dans différents pays et régions, le groupe de parties prenantes de l'éducation et du milieu universitaire se dit convaincu que les fonds publics devraient toujours servir à renforcer les systèmes d'éducation publique, tel que prévu dans le droit des droits de l'homme.

VII. Entreprises et industrie

55. Même si la communauté mondiale, les entreprises et d'autres parties prenantes se mobilisent pour vaincre la COVID-19, ne perdons surtout pas de vue qu'il faut mettre en œuvre les engagements pris dans le Programme 2030, lequel prévoit des mesures permettant de faire face aux conséquences de la pandémie sur l'économie, l'emploi et la société et ainsi d'instaurer un développement durable et résilient qui ne laisse personne de côté.

56. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie est prêt à s'unir aux gouvernements et à l'ONU tandis que la communauté multilatérale continue de répondre énergiquement à la pandémie tout en promouvant les Objectifs. Le forum politique de haut niveau devrait rassembler des experts et des personnes d'action du secteur privé et mobiliser les pays et d'autres parties prenantes pour rebâtir un monde meilleur et plus résistant tout au long du processus de relèvement après la crise de la COVID-19, dans le cadre du Programme 2030.

Renforcer la gouvernance du forum politique de haut niveau et créer une infrastructure institutionnelle propice à la participation réelle et concrète des entreprises

57. Les gouvernements sont invités à faciliter et à créer de nouvelles interfaces et possibilités de collaboration entre eux-mêmes, le système des Nations Unies, les entreprises et les autres parties prenantes en vue de mettre en œuvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Pour produire des effets collectifs plus vigoureux, il faut créer une nouvelle infrastructure institutionnelle permettant de faire fond sur le savoir-faire, les partenariats et les ressources des entreprises pour atteindre les Objectifs et mettre en œuvre le Programme 2030 et la décennie d'action.

58. L'évaluation des politiques et le dialogue à l'ONU et aux niveaux régional et national doivent solliciter les idées des entreprises et en tenir compte de manière plus systématique, notamment pour la conception des politiques, leur mise en œuvre et leur suivi.

Donner la priorité aux principaux moteurs de l'action des entreprises dans le cadre des objectifs de développement durable

59. À l'avenir, le forum politique de haut niveau devrait donner la priorité aux éléments essentiels permettant d'agir dans le cadre des objectifs de développement durable. Pour les entreprises, ces moteurs sont associés à la promotion du bien-être humain et au renforcement des capacités humaines, à l'élimination de la pauvreté et à l'accès à des services essentiels de qualité, tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie et l'assainissement.

60. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie estime que le Conseil économique et social, son forum sur le suivi du financement du développement et le forum politique de haut niveau pour le développement durable devraient s'attacher à stimuler les flux de technologie et de financement mondiaux en faveur de l'émancipation et de la croissance économiques, des moyens d'assurer la durabilité à long terme et la création de solutions intégrées par la coopération et les partenariats à tous les niveaux. Une attention particulière devrait être accordée au rétablissement des moyens de subsistance, au renforcement de la préparation et de l'accès aux soins de santé et à l'élargissement de l'accès à des services d'infrastructure tels que l'eau potable, l'électricité et la connectivité, tout en assurant la résilience économique et sociale.

61. Les efforts déployés dans le cadre de la décennie d'action devraient concevoir le relèvement à la lumière du quadruple choc causé par la crise liée à la COVID-19, à savoir sur les soins de santé, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'activité économique, sur la base d'une bonne gouvernance et de la primauté du droit, tel que précisé dans l'objectif 16. Aux fins du relèvement, il sera essentiel de mettre en place davantage de mécanismes de collaboration aux niveaux national et mondial pour mettre en commun les compétences spécialisées, engager le dialogue et instituer des partenariats avec les entreprises.

Exploiter tout le potentiel des partenariats avec les entreprises, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la pandémie et le relèvement, conformément aux objectifs de développement durable

62. Conformément à l'objectif 17, le forum politique de haut niveau devrait généraliser des stratégies de collaboration entre l'ONU, les gouvernements, la société civile et les entreprises pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. Il devrait maintenir un dialogue permanent avec les entreprises pour encourager et développer les partenariats de manière à créer une valeur partagée mesurable au service de la réalisation des Objectifs.

Rapprocher l'action nationale et la coopération internationale, y compris dans le cadre des examens nationaux volontaires et du système des coordonnateurs résidents

63. Le processus d'examen national volontaire aux niveaux national et international devrait être plus inclusif et solliciter et susciter une plus grande contribution de fond des entreprises et de la société civile. Le forum politique de haut niveau devrait envisager de mettre en place un processus de consultation des entreprises et autres parties prenantes pour recueillir davantage d'informations sur la préparation des examens nationaux volontaires et sur la suite qui y est donnée et assurer leur contrôle et leur suivi.

64. Les coordinateurs résidents auront un grand rôle à jouer dans la promotion des mesures prises par les gouvernements et les entreprises en vue d'atteindre les Objectifs et de lutter contre la COVID-19. Ils doivent se rapprocher des représentants d'entreprises, des fédérations patronales et des réseaux locaux du Pacte mondial.

VIII. Personnes handicapées

65. Comme l'a fait remarquer la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, le nouveau programme de développement international ne peut être mis en œuvre sans qu'il soit tenu compte d'emblée de l'inclusion du handicap. Pour assurer un développement qui soit totalement inclusif, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les Objectifs devraient être utilisés de manière complémentaire.

66. Dans le contexte de la décennie d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, le groupe des parties prenantes pour les personnes handicapées propose aux États Membres et au système des Nations Unies les recommandations énoncées ci-dessous pour atteindre les Objectifs pour les personnes handicapées à travers le monde.

67. **COVID-19.** Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de ses effets disproportionnés sur les personnes handicapées, il est extrêmement important que les gouvernements et le système des Nations Unies prennent de toute urgence les mesures nécessaires pour protéger et garantir les droits des personnes handicapées.

68. **Données.** Les États sont invités à recueillir davantage de données sur le handicap, à en faire une analyse plus fine et à inclure le bref questionnaire du Groupe de Washington sur les situations de handicap dans toutes les enquêtes sur les ménages et tous les recensements de sorte que les décideurs politiques combrent les lacunes en élaborant des politiques fondées sur la connaissance des faits. Les statisticiens doivent commencer à collecter des données dans les domaines prioritaires à l'aide de ces questions et informer les décideurs qui, en collaboration avec les organisations de personnes handicapées et conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention, doivent promulguer de nouvelles lois et réglementations pour assurer l'inclusion et la participation égale des personnes handicapées dans la société.

69. **Approche du financement du développement fondée sur les droits humains.** Les États sont invités à appliquer une approche du financement du développement fondée sur les droits humains afin de garantir que les droits des personnes handicapées soient pris en compte dans toutes les politiques budgétaires et les programmes connexes visant à réduire les inégalités.

70. **Groupes sous-représentés.** Les États sont invités à veiller à ce que les politiques et les programmes tiennent compte de l'intersectionnalité et des groupes sous-représentés de personnes handicapées. Les personnes handicapées ont des identités extrêmement diverses, et celles qui subissent des formes de discrimination croisée risquent encore plus d'être exclues de la société. Toutes les personnes handicapées, en particulier celles qui appartiennent à des groupes sous-représentés, tant dans les zones rurales qu'urbaines, y compris les personnes atteintes d'albinisme, de la lèpre, de handicaps psychosociaux, intellectuels et sensoriels et de troubles du développement, de déficiences cognitives (ou de démence), ainsi que les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les autres personnes handicapées, doivent pouvoir contribuer sur un pied d'égalité avec les autres au développement durable afin que les Objectifs soient véritablement atteints.

71. **Accessibilité.** Les États sont invités à veiller à ce que les personnes handicapées aient accès, sur un pied d'égalité avec les autres, au cadre bâti, à l'information et à la communication, aux technologies, aux systèmes et autres installations, conformément à la Convention et au Programme 2030. Pour atteindre cet objectif, le Secrétaire général a lancé la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap afin de parvenir à un changement fondamental et durable en faveur de l'inclusion du handicap dans tout le système des Nations Unies.

72. **Renforcement des capacités.** Les États sont invités à doter les organisations de personnes handicapées de davantage de capacités et de ressources, afin de répondre à la demande croissante de compétences techniques pour les gouvernements et de respecter les processus internationaux. Les équipes de pays des Nations Unies devraient également mettre en place des programmes communs pour que les gouvernements, les organisations de personnes handicapées et les entités des Nations Unies unissent leurs forces pour atteindre les Objectifs au niveau national, en particulier pour les plus démunis.

73. **Action humanitaire.** Les États sont invités à tenir compte, dans toutes leurs activités humanitaires, des directives sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations.

IX. Associations de bénévoles

74. Les bénévoles et l'appui à l'action qu'ils mènent sont indispensables à la bonne exécution du Programme 2030. Selon le *Rapport de 2018 sur la situation du volontariat dans le monde : le trait d'union entre les peuples – Volontariat et*

résilience des populations, produit par le programme des Volontaires des Nations Unies, on estime qu'un milliard de bénévoles font avancer les questions qui les concernent, eux et leurs communautés, souvent dans des circonstances très difficiles. La visée des Objectifs ne sera pas réalisée si les millions de bénévoles et d'associations de bénévoles, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, ne bénéficient pas de l'appui et des moyens dont ils ont besoin. Le pouvoir de transformation du volontariat, en particulier, peut contribuer à la décennie d'action s'il est vigoureusement promu.

75. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène universel, le bénévolat ne s'opère pas à un degré et avec une efficacité uniformes, mais il est plus effectif lorsqu'il est reconnu et soutenu. Les administrations nationales et locales, le système des Nations Unies, le secteur privé, la société civile, les groupes de bénévoles et les bénévoles eux-mêmes ont tous un rôle à jouer dans la création et le maintien d'un environnement favorable au volontariat. Lorsque cette action porte ses fruits, la force du bénévolat se décuple et les bénévoles peuvent contribuer autant que possible à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de la prospérité.

Recommandations

76. Le groupe de parties prenantes représentant les bénévoles propose les recommandations ci-dessous au forum politique de haut niveau, pour 2020 et au-delà.

1. Reconnaître officiellement la contribution du bénévolat à la réalisation des objectifs de développement durable dans les examens nationaux volontaires des États Membres présentés au forum politique de haut niveau en 2020

77. Tous les États Membres sont encouragés à inclure la contribution des bénévoles dans leurs examens nationaux volontaires. En 2019, des pays aussi divers que le Cambodge, le Chili, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Islande, la Mongolie, Oman, le Pakistan et la Sierra Leone ont fait figurer les contributions des bénévoles dans leurs examens nationaux volontaires.

2. Garantir que les associations de bénévoles soient pleinement reconnues et soutenues dans les stratégies et plans nationaux de mise en œuvre du Programme 2030

78. Tous les pays sont encouragés à faire une place au bénévolat dans leurs plans et stratégies. Plusieurs États Membres ont déjà adopté une législation qui appuie et favorise le bénévolat. À l'heure actuelle, quelque 90 pays dans le monde disposent de politiques ou de législations sur le bénévolat.

3. Suivre l'exemple des États Membres en appuyant pleinement l'application de la résolution 67/290, par laquelle ils ont encouragé la participation des acteurs non gouvernementaux

79. Tous les gouvernements sont encouragés à continuer d'associer toutes les parties prenantes qui contribuent aux politiques permettant à chacun d'œuvrer à la réalisation du Programme 2030 et qui en bénéficient. En outre, dans sa résolution 73/140, qui est le fruit d'une œuvre commune entreprise dans le cadre de la Troisième Commission par les Missions permanentes du Brésil, du Chili, du Japon et de la Fédération de Russie et dont 124 États Membres se sont portés coauteurs, l'Assemblée générale a félicité les volontaires et encouragé les États Membres à renforcer leur coopération avec les organisations faisant appel à des volontaires et les organisations de la société civile. Dans cette résolution, les États Membres ont également été invités à faire figurer dans les prochains examens nationaux volontaires des informations

concernant l'importance, la contribution et le poids du volontariat, à associer des volontaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sur les plans national et infranational et à les mobiliser davantage dans le cadre de l'action citoyenne.

4. Veiller à ce que le cadre de responsabilisation, de transparence et d'examen relatif aux objectifs de développement durable prévoie la tenue de consultations avec les populations locales à tous les niveaux, y compris la représentation des voix les plus marginalisées, ainsi que la participation des bénévoles qui œuvrent à leurs côtés

80. Tous les États Membres sont encouragés à consulter les associations de bénévoles et à inclure les bénévoles et les voix les plus marginalisées dans le cadre du mécanisme d'examen des Objectifs aux niveaux national et local. Les volontaires et les groupes qui les organisent travaillent quotidiennement à la réalisation des Objectifs dans leurs communautés locales. Il faut donc leur donner la possibilité de participer à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent.

X. Vieillesse

81. L'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 pour les personnes de tous âges nécessite des politiques publiques fondées sur une perspective du parcours de vie et sur les instruments relatifs aux droits humains. Dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, le bien-être ressort comme un moteur essentiel du développement durable, et la nécessité de lutter contre les inégalités et les privations pour tous les âges y est soulignée.

82. L'évolution démographique a des conséquences importantes pour la législation, les politiques, les programmes et les services. Selon le Département des affaires économiques et sociales, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus était de 9 % de la population mondiale en 2019 et devrait passer à 12 % d'ici à 2030 et 16 % d'ici à 2050. Les États Membres doivent se préparer à un monde qui vieillit.

83. La pandémie de COVID-19, qui touche de manière disproportionnée les personnes âgées et celles qui souffrent de pathologies sous-jacentes, montre combien il importe de mettre en place une coopération multiforme et une démarche faisant intervenir l'ensemble de la société pour disposer de systèmes de santé qui soient suffisamment dotés en ressources et répondent aux besoins de tous les âges. Le lancement de la Décennie du vieillissement en bonne santé (2020-2030) de l'Organisation mondiale de la Santé est l'occasion de prendre tout à fait conscience que le monde vieillit et de veiller à ce que chacun puisse vivre plus longtemps et en meilleure santé. Une économie saine passe par une population en bonne santé à tout âge.

84. La discrimination fondée sur l'âge présente dans la législation et les politiques publiques, tels que l'âge de la retraite obligatoire ou les politiques stipulant un âge maximal pour bénéficier de services financiers, juridiques et autres, ainsi que le manque de données sur les personnes âgées exacerbent les privations existantes, enferment les personnes âgées dans une pauvreté chronique et les privent de la possibilité de faire entendre leur voix et de participer.

85. En 2050, les femmes représenteront 54 % de la population mondiale âgée de 65 ans ou plus et 59 % des personnes âgées de 80 ans ou plus. Les femmes connaissent de plus grandes difficultés économiques à mesure qu'elles vieillissent, en raison d'une vie marquée par la discrimination fondée sur le sexe, notamment en matière d'éducation et d'emploi, et se retrouvent avec peu d'épargne et de biens. Elles se

voient également privées de droits en raison de l'intersectionnalité entre l'âgisme, le veuvage, le handicap, l'invisibilité et les attitudes négatives concernant leur valeur et leurs capacités.

86. Le groupe des parties prenantes sur le vieillissement souscrit à la recommandation figurant dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019* selon laquelle la protection sociale, y compris les retraites et l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ne devrait pas être limitée à ceux qui ont passé leurs années d'activité dans des emplois formels à temps plein, mais devrait également inclure ceux qui travaillent dans le secteur informel. Le groupe est très favorable aux régimes de retraite non contributifs financés par l'impôt et à la mise en œuvre d'urgence de la cible 3 de l'objectif de développement durable n° 1, sur les socles de protection sociale.

87. Les États Membres doivent adopter des mesures pour se préparer à une population vieillissante qui vivra de plus en plus en milieu urbain. L'accessibilité pour tous, indépendamment de l'âge ou du handicap, dans le respect du principe de conception universelle, devrait être une priorité dans la planification de toute infrastructure.

88. Les droits, les capacités et les besoins des personnes âgées restent négligés dans les situations d'aide humanitaire. Les lacunes dans la collecte de données concernant les personnes âgées pendant les crises masquent les effets et les besoins selon l'âge, le sexe et le handicap. Les personnes âgées doivent être prises en compte dans les évaluations et la planification humanitaires ainsi que dans la préparation et l'intervention en cas de catastrophe.

89. Le groupe de parties prenantes sur le vieillissement souscrit fermement à la recommandation formulée dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, qui préconise l'adoption de politiques sur la base de données longitudinales détaillées et ventilées qui suivent les individus tout au long de leur vie et d'une génération à l'autre. Les données doivent être désagrégées par tranches d'âge de cinq ans au minimum. Les États Membres sont instamment invités à participer aux travaux du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge et à faire usage de ses recommandations.

90. La pauvreté chronique, les inégalités, l'insécurité des revenus et les crises humanitaires auront des incidences sur toutes les générations du monde au-delà de 2030, à moins que des politiques de parcours de vie ne soient adoptées immédiatement. Les politiques d'inclusion des personnes âgées reposant sur le régime international des droits humains et la cohésion intergénérationnelle fondée sur l'intersection entre l'âge, le sexe et le handicap, entre autres, assureront la sécurité des revenus, la meilleure santé possible, un logement décent, la sécurité alimentaire, la sécurité et la jouissance des droits tout au long de la vie des personnes.

XI. Participation des organisations de la société civile de la région Asie-Pacifique

Manque de progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030

91. En Asie et dans le Pacifique, malgré les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4, la mise en œuvre de certains Objectifs stagne, tandis qu'elle régresse pour d'autres (objectifs 12 et 13). Bien qu'elle abrite les pays à la croissance économique la plus rapide, la région compte également des millions de personnes pauvres et sous-alimentées.

92. Ces insuffisances doivent également être replacées dans le contexte de la crise multidimensionnelle à laquelle se heurtent actuellement les populations de la région, à savoir la crise de santé publique liée à la pandémie de COVID-19, les profondes inégalités de richesse, les crises environnementale et climatique et la crise des droits démocratiques et de la bonne gouvernance. La pandémie fait ressortir encore plus que le capitalisme néolibéral ne protège pas les droits des personnes et ne répond pas à leurs besoins, notamment en ce qui concerne l'accès à des soins de santé publics de qualité et à une protection sociale universelle.

Obstacles systémiques à l'accélération de la transformation en vue du développement durable

93. Le thème du forum politique de haut niveau, « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », ne sera jamais réalisé si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes des obstacles systémiques qui entravent le développement durable.

94. Bien que les effets négatifs du régime mondial actuel de commerce et d'investissement et la mainmise des entreprises sur la sécurité alimentaire soient abordés dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, ce dernier omet le fait que ces facteurs perpétuent une croissance économique inégale et destructrice ainsi que les inégalités entre pays riches et pays pauvres, notamment du fait du règlement des différends entre investisseurs et États. Les législations fiscales nationales, les conventions fiscales bilatérales et les accords commerciaux ont été utilisés de manière abusive par les fraudeurs fiscaux, y compris les sociétés multinationales, pour maintenir des flux financiers illicites particulièrement préjudiciables aux pays en développement. L'emprise des entreprises sur la gouvernance et les ressources se resserre, car les solutions de développement durable reposent de plus en plus sur des partenariats public-privé et des politiques de protection des investissements qui permettent aux entreprises de contrôler les ressources naturelles et les services publics essentiels dans un but lucratif. Les grandes industries contrôlent les technologies et de grandes quantités de données dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, au détriment des travailleurs vulnérables et de la vie privée des citoyens ordinaires. Les acquisitions foncières augmentent en raison du développement des infrastructures. L'afflux de capitaux et d'investissements étrangers dans la région concourt à la militarisation et aux conflits. Dans de nombreux pays, la priorité donnée aux dépenses militaires prive des services, notamment l'éducation, la santé et le logement, de fonds indispensables. Parallèlement, le patriarcat, les systèmes de castes, le féodalisme et le fondamentalisme continuent d'exacerber la marginalisation des femmes et d'autres groupes victimes de discrimination dans les sphères sociale, politique et économique, y compris le travail non rémunéré et sous-rémunéré effectué par les femmes. Il faut garantir un accès universel au bien-être dans un monde juste, équitable et où femmes et hommes sont égaux.

95. Pour comprendre les liens entre les Objectifs et les problèmes systémiques qui y sont associés, le forum politique de haut niveau ne devrait pas regrouper les Objectifs en points d'entrée, mais plutôt déterminer comment chaque Objectif contribue aux six points d'entrée. Les recommandations du Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique sur les six points d'entrée peuvent être consultées dans la version intégrale de sa communication.

96. Le Mécanisme de mobilisation des parties prenantes réaffirme qu'il faut améliorer le processus de suivi et d'examen du forum politique de haut niveau et l'assortir de principes plus clairs en ce qui concerne la responsabilité et les droits humains et souligne l'importance des processus régionaux, y compris la conduite

d'examens nationaux volontaires à l'échelle régionale, afin d'apporter un appui aux pays tant sur le fond que sur la forme. Pour concevoir des recommandations orientées vers l'action, il faut d'urgence que l'approche concernant les Objectifs à différents niveaux se tourne vers le règlement des obstacles systémiques.

97. La décennie d'action devrait être axée sur les droits humains et la justice en matière de développement et se fonder sur un modèle qui n'accélérera pas le creusement des inégalités, la destruction de l'environnement ou la multiplication des violations du droit du travail, mais qui repose sur la justice redistributive, la justice économique, la justice sociale, la justice de genre, la justice environnementale et la responsabilité envers les peuples.

XII. Together 2030

Le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable à la croisée des chemins

98. Au moment où les présentes contributions sont soumises, la COVID-19 s'est propagée dans le monde entier, touchant plus d'un million de personnes et mettant des milliards de personnes en quarantaine alors que les services de santé peinent à faire face à la situation. Le Secrétaire général a rappelé à la communauté internationale qu'elle dispose d'un plan pour faire face aux conséquences de la pandémie : le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable.

99. La pandémie de COVID-19 nous rappelle que la vie est fragile et qu'il est dangereux de ne pas écouter la science et de ne pas agir en concertation et avec rapidité.

Six points d'entrée, une seule action commune

100. Le thème du processus d'examen du forum politique de haut niveau de 2020 reposant sur les six points d'entrée énoncés dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, il importe de réfléchir à leurs lacunes. Se concentrer sur certaines questions et mettre certains Objectifs sous les feux des projecteurs tout en délaissant les Objectifs les plus controversés, mais néanmoins essentiels, peuvent amener à perdre de vue les liens qui les unissent et à affaiblir la nature globale du Programme 2030.

101. Par ailleurs, il convient de se rappeler que les Objectifs ne seront pas atteints si la justice de genre n'est pas assurée ou si l'on exclut la voix des enfants, des jeunes et des femmes. Renforcer l'action en faveur de la réalisation de ces Objectifs est non seulement un moyen d'honorer les engagements pris dans le Programme 2030, mais également une nécessité pratique et opérationnelle aux fins de la mobilisation des capacités indispensables à l'accélération de l'action et à l'efficacité de la mise en œuvre des Objectifs.

102. Compte tenu de ces considérations, le groupe d'intérêt « Together 2030 » formule les recommandations suivantes :

a) **Point d'entrée 1 : capacités et bien-être humains.** L'idée qui se dégage du *Rapport mondial sur le développement durable 2019* selon laquelle les populations sont le plus grand atout dans le combat pour la durabilité replace l'être humain au cœur de cette lutte, idée qui devrait être prise en compte dans d'autres points d'entrée ;

b) **Point d'entrée 2 : économies durables et justes.** Des deux modèles contradictoires présentés, celui qui prévaut actuellement est celui qui consiste à

creuser le fossé entre les riches et les pauvres et à créer le terreau d'inégalités grandissantes ;

c) **Point d'entrée 3 : systèmes alimentaires et nutrition.** Lorsque certains membres de la société tirent les fruits de l'agriculture, tant sur le plan de la nutrition que de la santé, alors que d'autres non, il est probable que le mécontentement et la discorde s'ensuivent. Il est donc essentiel de s'assurer que tout un chacun bénéficie des activités entreprises et que ces activités soient en harmonie avec la nature ;

d) **Point d'entrée 4 : décarbonisation et accès universel à l'énergie.** La consommation mondiale d'énergie par habitant augmentant, il faut prendre des mesures d'urgence pour promouvoir la décarbonisation, investir dans les énergies renouvelables, transformer le secteur des transports, mettre un terme aux subventions aux combustibles fossiles et agir au niveau tant de l'offre que de la demande afin de promouvoir la réalisation des Objectifs ;

e) **Point d'entrée 5 : développement urbain et périurbain.** Étant donné que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes, l'inclusion est essentielle pour ne laisser personne de côté. Des systèmes urbains abordables disposant de services publics, d'un système d'enseignement public et de soins de santé de qualité profitent en particulier aux groupes urbains pauvres et vulnérables, y compris les enfants et les jeunes ;

f) **Point d'entrée 6 : patrimoine environnemental mondial.** Le patrimoine environnemental mondial comprend une entité vivante interconnectée, dont les humains font partie intégrante. Les pays devraient être encouragés à mentionner les limites planétaires dans leurs examens nationaux volontaires afin de rendre compte de l'action qu'ils mènent pour protéger le patrimoine environnemental mondial.

Société civile : contribution et prise en compte

103. Les rapports parallèles produits par la société civile doivent être pris en compte en ce qu'ils contribuent sensiblement à l'examen des progrès et aux solutions qui sous-tendent la réalisation des Objectifs. Les enfants en tant qu'agents de changement devraient être inclus dans la société civile.

104. Plateforme mondiale, Together 2030 est résolu à promouvoir la décennie d'action et des résultats. L'ONU et ses États Membres sont invités à s'efforcer de créer et de redynamiser les moyens permettant à la société civile de faire des contributions de fond.

XIII. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes

105. Les formes extrêmes de stigmatisation, de discrimination et de violence fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles, renforcées par des lois et des politiques de répression dans de nombreux pays, restent l'un des plus grands obstacles à la réalisation des Objectifs pour les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes. Ces obstacles structurels empêchent les membres de ces communautés d'exercer leurs droits fondamentaux, de participer concrètement à la réalisation des Objectifs et de réaliser pleinement leur potentiel. Il leur est difficile d'exercer tous leurs droits économiques et de s'épanouir en tant que travailleurs, chefs d'entreprise et entrepreneurs, car ils sont exclus des possibilités d'éducation, sont l'objet de discrimination à l'embauche et à la promotion et sont victimes de harcèlement et de mauvais traitements au travail.

106. Il y a une marge, des antécédents et une créativité suffisants pour inclure les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes dans les activités liées aux Objectifs afin de ne laisser personne de côté, de concevoir des programmes de développement efficaces et d'atteindre les Objectifs. À la lumière du thème du forum politique de haut niveau pour 2020, « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », la mobilisation des populations qui sont les plus marginalisées peut accélérer l'action et est cruciale pour la transformation et l'instauration du développement durable.

107. Malgré les avancées positives dans la réalisation des Objectifs, de sérieux obstacles subsistent en termes d'inclusion des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexes dans le monde entier. On citera par exemple les lois et politiques érigeant ces comportements en infractions ou en pathologies ou créant des discriminations compromettent totalement la réalisation des Objectifs. En outre, étant écartées de la prise de décisions et d'autres processus politiques qui les concernent, ces populations ne peuvent pas réellement apporter leur contribution pourtant précieuse, ce qui débouche sur des politiques inefficaces qui ne sont pas axées sur les besoins de développement qui leur sont propres.

108. Le patriarcat et l'hétéronormativité sont au cœur des inégalités et de la violence de genre, qui nuisent aux femmes et aux filles, aux personnes non binaires ou non conformes aux normes de genre, aux hommes et aux garçons. Pour éliminer les inégalités, comme le prévoit l'objectif 10, les États doivent interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles, adopter des lois et des politiques qui protègent les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes et promouvoir une culture faisant une véritable place aux diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions du genre et caractéristiques sexuelles.

109. Au total, 69 États Membres sanctionnent en droit les relations sexuelles consentantes entre adultes du même sexe ; 31 ont adopté des lois et des réglementations visant à restreindre le droit à la liberté d'expression en ce qui concerne les questions d'orientation sexuelle (connues sous le nom de « lois interdisant la propagande ») ; 41 ont adopté des lois et réglementations qui entravent la capacité des organisations de la société civile sur l'orientation sexuelle à être dûment enregistrées ; 68 ont adopté des lois érigeant en infractions la non-divulgence de la séropositivité, l'exposition d'autrui ou la transmission du VIH. Ces lois excluent les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes ainsi que les personnes vivant avec le VIH ou touchées par le VIH, les laissant de fait de côté.

110. Il importe également de souligner que si les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes ont tous en commun des expériences de marginalisation fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles, beaucoup sont également l'objet de formes de discrimination croisée fondée sur le genre, l'âge, la race, l'origine ethnique, le handicap, la classe sociale, la situation socioéconomique, le statut migratoire et d'autres facteurs d'exclusion.

111. Il faut disposer de données précises et complètes, ventilées par orientation sexuelle, identité de genre, expression du genre et caractéristiques sexuelles. Recueillir des données de qualité est l'un des meilleurs moyens d'orienter une action concrète et accélérée et d'amener la transformation. Ces données permettront d'élaborer des lois et des politiques fondées sur la connaissance des faits, qui serviront à promouvoir et à protéger les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexes. Les organisations dirigées par des lesbiennes, des gays,

des bisexuels, des transgenres et des intersexes doivent être consultées concernant la désagrégation des données et la méthode de collecte.

112. Adopter une approche fondée sur les droits humains pour atteindre les Objectifs ancre la mise en œuvre dans les obligations que le droit international impose aux États. Par exemple, la réalisation du droit à la santé dépend de la jouissance des droits correspondants qui s'attaquent aux causes profondes de l'exclusion.

113. Enfin, veiller à ce que les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes participent effectivement au suivi et à la réalisation des objectifs de développement durable permettrait de garantir que les politiques, programmes et mesures administratives répondent efficacement et en connaissance de cause aux besoins propres à ces groupes.

XIV. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

114. La crise sanitaire qui ébranle aujourd'hui le monde, et ses effets à court et à long terme sur le développement social et économique, révèle les effets de la précarité des dispositifs de prévention, d'intervention et d'aide. Pour éviter qu'une telle crise se reproduise, il faut renforcer la résilience en cas de problèmes futurs aux niveaux local, national et mondial. Il est évident qu'aucun individu, aucune communauté et aucune nation n'est à l'abri des catastrophes. Si l'on se prépare mieux aux événements inattendus, on peut renforcer la résilience des institutions et des communautés et atténuer ainsi les répercussions sociales, environnementales et financières de ces événements.

115. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe est extrêmement utile en ce qu'il préconise des mesures destinées à assurer un développement tenant compte des risques ainsi que la mise en œuvre cohérente des Objectifs. Il est recommandé de prendre les six mesures pratiques ci-après pour favoriser la résilience et le développement durable :

- a) Comprendre et prendre en compte les besoins et les priorités des personnes les plus vulnérables grâce à des données qualitatives et quantitatives ventilées ;
- b) Planifier des activités aux niveaux local, national et mondial dans l'optique d'un développement tenant compte des risques dans toutes les dimensions du développement durable ;
- c) Réduire le risque présenté par les conséquences dues aux dangers ou à d'autres événements inattendus en remédiant aux problèmes sous-jacents qui exacerbent directement ou indirectement les vulnérabilités ;
- d) Renforcer la résilience du point de vue des personnes les plus vulnérables en adoptant une démarche globale, intersectorielle et intégrée pour atteindre les Objectifs ;
- e) Diversifier les solutions et les mettre en contexte, notamment en faisant fond sur la sagesse autochtone, l'innovation des jeunes et des personnes handicapées et les démarches axées sur la nature, ainsi que les technologies utiles et inclusives, afin d'élargir l'éventail de ceux qui bénéficient de ces solutions ;
- f) Décentraliser la prise de décisions et l'allocation des ressources et les ramener au niveau local afin que les investissements dans le développement durable et la résilience produisent tous leurs effets là où ces activités doivent commencer.

116. L'ampleur des effets que produiront concrètement le Cadre de Sendai et le Programme 2030 dépendra de la mise en œuvre collective de ces accords dans les communautés et dans la vie quotidienne. Si les activités menées au niveau local en faveur des Objectifs et de la résilience sont suffisamment encouragées, les objectifs mondiaux pourront être atteints plus rapidement. Seul un processus mobilisant l'ensemble de la société pourra forger les solutions recherchées : il n'existe pas de solution miracle ni de politique parfaite.

117. En tant que mécanisme de mobilisation des parties prenantes du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le groupe a pour vocation de mettre en place des modalités de coopération, de communication, de collaboration et de renforcement des capacités au service de la réduction des risques de catastrophe inclusive et participative afin de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés et de parvenir à un développement véritablement durable et résilient.

XV. Communauté scientifique et technique

118. Le monde connaît actuellement des bouleversements sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19, qui entraîne des effets en cascade et a des répercussions profondes sur les systèmes sanitaires, sociaux et économiques du monde entier, y compris des effets potentiels à long terme sur l'action en faveur du développement durable. Si la priorité immédiate des pays est de surmonter la crise sanitaire et de protéger les plus vulnérables, l'épidémie de COVID-19 doit nous amener, à plus long terme, à repenser les fondements mêmes des sociétés et à nous éloigner du système en place où les inégalités en termes de vulnérabilité et d'impact environnemental sont structurellement ancrées. En ce sens, la pandémie doit servir à accélérer grandement la transformation au profit d'un monde plus durable, plus équitable et plus sain.

119. Pour parvenir à un monde durable, équitable et sain, il convient d'adopter une approche intégrée de la transformation, telle que celle décrite dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, dans laquelle les Objectifs sont abordés de manière globale et systémique, plutôt que comme un ensemble d'objectifs distincts et de cibles et indicateurs correspondants. À dix ans à peine de l'échéance, les pays et les régions doivent d'urgence concevoir et appliquer des solutions intégrées, adaptées au contexte et réalisables pour engendrer la transformation à tous les niveaux et à toutes les échelles.

120. Pour mettre en place un cadre de transformation complet et intégré qui soit fonctionnel, il faudra que les communautés des sciences sociales contribuent davantage, de sorte que l'on comprenne mieux comment les transformations s'amorcent et se déroulent et comment elles peuvent être orientées vers des résultats équitables et durables ; que des processus collectifs soient mis sur pied pour définir les domaines dans lesquels la science est nécessaire et ceux devant bénéficier en priorité des investissements publics et privés pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 ; et que la collaboration soit plus étroite et plus équitable entre les décideurs, la communauté scientifique, la société civile et les autres parties prenantes à tous les niveaux et à toutes les échelles.

121. Il est particulièrement urgent de repenser le rôle et l'importance de la technologie pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la manière dont la technologie pourrait être réorientée afin de contribuer plus efficacement à la réalisation des Objectifs dans une optique de transformation. Le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies devrait devenir un moyen d'évaluer si les technologies et les connaissances actuelles sont suffisantes pour atteindre les Objectifs et si elles se prêtent au transfert à travers le monde.

122. La réalisation et l'examen des Objectifs devraient tenir compte des multiples menaces, des risques complexes et des diverses interactions qui pourraient compromettre le progrès si les programmes ne sont pas suffisamment résilients. L'analyse, le recensement et la compréhension des risques passent par des approches scientifiques intégrées et interdisciplinaires, la collaboration entre la communauté scientifique et les décideurs et la participation intersectorielle des pouvoirs publics. Le renforcement de la collecte et de l'échange de données sont des activités essentielles à cette fin.

123. Pour assurer une plus grande cohérence et produire de meilleurs résultats, il convient de mieux coordonner la mise en œuvre de cinq grands dispositifs de politique environnementale (Programme 2030, Cadre de Sendai, Accord de Paris, cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et Nouveau Programme pour les villes) de manière à façonner un programme d'action mondial intégré au service d'un monde équitable, durable et résilient.

124. Les États Membres, les régions et les parties prenantes doivent de toute urgence réfléchir à la manière dont ils feraient face à une situation d'urgence planétaire où le risque et l'urgence sont tous deux élevés, sachant qu'il ressort de plus en plus clairement que les changements écologiques planétaires franchiront des seuils critiques entraînant des effets en cascade dans de multiples secteurs et régions. Il importera de tirer les enseignements de la crise de la COVID-19, car elle a montré que les pouvoirs publics peuvent agir rapidement et résolument en cas de crise et que les populations peuvent modifier leur comportement face à une menace existentielle.

125. Le cadre institutionnel mondial doit être renforcé pour accélérer les activités visant à mettre en œuvre le Programme 2030. L'examen auquel procède le forum politique de haut niveau offre une occasion vitale et nécessaire de transformer le forum en un espace cohérent, fondé sur la connaissance et orienté vers l'action, grâce à une meilleure évaluation et analyse des contributions reposant sur des données factuelles. En outre, l'ONU doit prendre des mesures pour que les contributions fondées sur des données factuelles issues du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable soient davantage prises en compte au forum politique de haut niveau.
